



Guide pour remplir un dossier de demande d'admission en 2^{ème} année de CPGE scientifique ou littéraire

Le dossier comprend deux fiches, à remplir par le candidat.

Fiche A : Fiche destinée à chaque établissement demandé

Le candidat remplit une fiche par établissement demandé, et par voie (donc deux fiches A si le même établissement est demandé dans deux voies différentes).

Attention, vous ne pouvez formuler que 12 vœux au maximum pour les filières scientifiques et littéraires.

Un vœu est constitué d'un ensemble [établissement + voie].

Exemple : Lycée XX en A/L
Lycée YY en B/L
Lycée ZZ en PSI* et ZZ en PSI.

Le candidat remet toutes ses **Fiches A** totalement renseignées, au secrétariat de l'établissement dans lequel il vient d'achever l'année scolaire 2018 – 2019, dès que possible et au plus tard pour **le vendredi 21 juin**, afin que son Proviseur porte un avis sur chacune de ses demandes.

Une fois signées par le Proviseur, le secrétariat remet les **Fiches A** au candidat.

Le candidat transmet ensuite lui-même, et sous sa responsabilité, le plus tôt possible et au plus tard le **lundi 01 juillet** (en fin de matinée) à chaque établissement demandé la **Fiche A**, accompagnée des documents suivants :

1. Copie des bulletins des années scolaires de Terminale et de CPGE ;
2. Copie des résultats aux écrits des concours éventuellement passés ;
3. Tout document jugé utile à l'étude du dossier.

Fiche B : Bordereau récapitulatif des demandes

Le candidat remplit un seul exemplaire de ce document.

Il le remet au secrétariat de l'établissement dans lequel il vient d'achever l'année scolaire 2018 – 2019, en même temps que l'ensemble de ses fiches A (au plus tard le **vendredi 21 juin**).

Le chef d'établissement apportera la fiche B au siège de la commission d'affectation le mardi 02 juillet. Une réponse sera donnée au candidat, par l'établissement où il sera affecté, à l'issue de la commission d'affectation. Si le candidat ne reçoit pas de réponse, il doit s'adresser à son établissement d'origine qui lui indiquera son établissement d'affectation.